



RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

BELFORT TERRITOIRE DE TOURISME
Association

**2 Place de l'Arsenal
90000 BELFORT**

Philippe GRANDGUILLAUME

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de BESANCON-DIJON

63 Avenue Jean Moulin - 90000 BELFORT



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

BELFORT TERRITOIRE DE TOURISME **Association**

2 Place de l'Arsenal
90000 BELFORT

Aux membres de l'Assemblée Générale,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association BELFORT TERRITOIRE DE TOURISME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

V – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

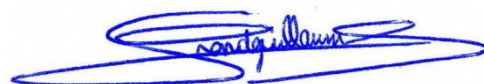
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Belfort, le 22 avril 2026



Philippe GRANDGUILLAUME
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	24 878	1 750	23 127	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	99 895	78 388	21 507	30 236
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				14 927
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	180		180	180
	TOTAL (I)	124 952	80 138	44 814	45 343
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	16 831		16 831	17 422
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				6 479
	Autres créances	1 892		1 892	9 169
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	470 403		470 403	453 827
	DISPONIBILITES	275 340		275 340	312 834
	Charges constatées d'avance	26 439		26 439	14 270
	TOTAL (II)	790 904		790 904	814 000
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		915 856	80 138	835 718	859 343

- (1) dont droit au bail
 (2) dont à moins d'un an
 (3) dont à plus d'un an

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature instant à vendre

- autorisés par l'organe



Philippe GRANDGUILLAUME
 Commissaire aux comptes
 63 Av. Jean Moulin - 90000 BELFORT
 06 83 02 56 98 - pg.cac@orange.fr



EXCO NAXIS

6, rue du Rhône - BP 20072 - 90002 BELFORT Cedex

Tel : 03.84.28.17.16

Page

3

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	100 316	100 316
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	434 902	366 180
	Résultat de l'exercice	2 438	68 722
	Total des fonds propres	537 656	535 218
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	12 667	16 667
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	12 667	16 667
	Total des fonds associatifs	550 323	551 884
Provisions	Provisions pour risques	19 500	19 300
	Provisions pour charges	123 134	119 277
	Total des provisions	142 634	138 577
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	10 000	32 820
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	10 000	32 820
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 571	40 590
	Dettes fiscales et sociales	82 225	83 892
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	9 965	11 580
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes	132 761	136 062
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	835 718	859 343

Résultat de l'exercice exprimé en centimes

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP



Philippe GRANDGUILLAUME
Commissaire aux comptes
132 rue de la République
63 Av. Jean Moulin - 90000 BELFORT
06.88.82.56.38 - pg.cac@orange.fr



Compte de Résultat

1/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations			
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service		54 367	57 766
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		727 000	763 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels			
	Mécénats			
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		19 300	1 560
	Utilisations des fonds dédiés		22 820	34 180
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		27 805	31 447
Total des produits d'exploitation			851 292	887 953
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stocks		591	24
	Achats de matières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes		313 523	375 059
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		19 296	12 221
	Salaires		365 273	307 056
	Cotisations sociales		129 201	114 255
	Dotation aux amortissements et dépréciations		10 479	10 128
	Dotation aux provisions		23 357	610
	Reports en fonds dédiés			
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		1 772	1 678
Total des charges d'exploitation			863 492	821 032
RESULTAT D'EXPLOITATION			12 200	66 921



Philippe GRANDGUILLAUME
Commissaire aux comptes
13400 Jean Moulin - 90000 BELFORT
06.88.82.56.38 - pg.cac@orange.fr



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(12 200)	66 921
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	14 638	13 307
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		14 638	13 307
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		14 638	13 307
RESULTAT COURANT avant impôts		2 438	80 228
	Produits exceptionnels		7 935
	Charges exceptionnelles		19 441
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(11 506)
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		865 931	909 195
TOTAL DES CHARGES		863 492	840 473
EXCEDENT ou DEFICIT		2 438	68 722
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

COMPTES ANNUELS

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexes

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Fiscalité de l'association :

"En tant qu'office de tourisme, les actions d'accueil, d'animation locale, d'information et de promotion du tourisme financés par des cotisations et par des subventions sont situées hors du champ d'application de la TVA.

Leur action d'organisation de manifestations (6 au total sur l'année) peuvent bénéficier de l'exonération prévue par l'article 261-7-1° b du CGI à condition que la gestion de l'association soit désintéressée et que des opérations analogues ne soient pas réalisées dans des conditions similaires par des entreprises commerciales.

Sauf exception, leurs activités de ventes et de services (ventes de billets de spectacles, ventes de guides et cartes touristiques, recettes de parrainage) qui relèvent du secteur concurrentiel sont soumises à la TVA. En tout état de cause, ces associations peuvent bénéficier de la franchise de TVA.

Lorsque leurs recettes résultant des activités lucratives accessoires n'excèdent pas 72 000 (60.000 en 2014) échappent sous certaines conditions aux impôts commerciaux (IS et TVA). Les obligations comptables et fiscales sont simplifiées, pas de dépôt de déclaration de résultat auprès des services fiscaux de type déclaration 2065 et ses annexes".

L'association a franchi ce seuil en 2014. Par conséquent, un résultat fiscal est déterminé. Celui-ci résultant de la division de l'Organisme de Tourisme en trois secteurs, à savoir, un relatif au secteur taxable, un relatif au secteur non taxable et enfin un relatif au secteur commun (rapporté pour partie aux deux premiers secteurs énumérés). Les déclarations fiscales (2065 et ses annexes sont donc transmises au Centre des Impôts depuis l'exercice clos au 31 décembre 2014).

Recettes accessoires se rapportant au secteur taxable:

- *Ventes d'articles au niveau de la boutique de l'office
- *Commissions sur le dépôt-vente et billetterie
- *Sponsoring et publicité
- *Réceptif
- *Prestations de Services (labellisation Meublés et accueils vélo)

Au titre de 2025, ses recettes taxables se sont élevées à 39.266 euros, entraînant un reversement de TVA de 6.936 euros.

Parallèlement, la TVA ayant grevé les achats ouvrant droit à déduction a été récupérée sur l'exercice 2025 pour un montant total de 5.012 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **835 718** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **865 931** euros et un total **charges** de **863 492** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 438** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Fonds dédiés

Une dotation aux fonds dédiés a été effectuée à la clôture du bilan au 31/12/2020, suite à la décision des organes de direction d'affecter une partie des subventions de fonctionnement reçues au titre de 2020 aux deux éléments suivants :

- des formations pour le personnel : 10.000 euros
- des traductions des différents documents et informations transmises (version papier ou dématérialisées) au public : 10.000 euros

Les 10 000 € liés aux formations ont été repris en produits au cours de l'exercice 2024.

Les 10 000 € liés aux traductions figurent toujours au passif du bilan.

Le 28 Novembre 2022, une subvention de 45.000 euros, accordée par le Département du Territoire de Belfort, avait pour objet la réalisation d'un guide pour "s'installer dans le Territoire de Belfort". Cette réalisation n'ayant pu être démarrée en 2022, la somme de 45.000 € avait été reportée en fonds dédiés. La réalisation du guide ayant débuté en 2024, une partie de ces 45 000 € a été reprise en 2024 à hauteur de 22 180 €.

Il a été repris en produit sur 2025 le solde de 22 820 €.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES							
	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	31 247		24 878		31 247	24 878
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 247		24 878		31 247	24 878
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	72 971					72 971
	Matériel de transport	4 425					4 425
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	22 499					22 499
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	14 927				14 927	
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	114 821				14 927	99 895
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	180					180
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	180					180
TOTAL		146 248		24 878		46 173	124 952

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	31 247	1 750	31 247	1 750
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 247	1 750	31 247	1 750
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	44 633	7 952		52 585
	Matériel de transport	4 425			4 425
	Matériel de bureau, mobilier	20 600	777		21 377
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		69 659	8 729		78 388
TOTAL		100 906	10 479	31 247	80 138

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	19 300	19 500	19 300	19 500
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	119 277	3 857		123 134
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	138 577	23 357	19 300	142 634
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		138 577	23 357	19 300	142 634
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			23 357	19 300	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Philippe GRANDGUILLAUME
Commissaire aux comptes
63 Av. Jean Moulin - 90000 BELFORT
06.88.82.56.38 - pg.cac@orange.fr

Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	180	180	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	829	829	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 063	1 063	
	Charges constatées d'avance	26 439	26 439	
	TOTAL DES CREANCES	28 510	28 510	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	40 571	40 571		
	Personnel et comptes rattachés	38 270	38 270		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 847	35 847		
	Impôts sur les bénéfices	2 607	2 607		
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 099	2 099		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 402	3 402		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	9 965	9 965		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	132 761	132 761		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					



Philippe GRANDGUILLAUME
Commissaire aux comptes
63 Av. Jean Moulin - 90000 BELFORT
06.88.82.56.38 - pg.cac@orange.fr



Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	100 316			100 316
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	366 180	68 722		434 902
Résultat de l'exercice	68 722		68 722	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	16 667		4 000	12 667
Provisions réglementées				
TOTAL	551 884	68 722	72 722	547 884

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés Fonds dédiés sur subvention				
Traductions diverses - Fonds dédiés 2020	10 000			10 000
Création d'un Guide du Territoire de Belfort - Fonds 2022	22 820	22 820		
TOTAL	32 820	22 820		10 000

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2025

BELFORT TERRITOIRE DE TOURISME **Association**

2 Place de l'Arsenal
90000 BELFORT

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

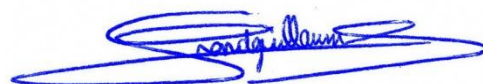
Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Belfort, le 22 avril 2026



Philippe GRANDGUILLAUME

Commissaire aux Comptes